

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	15
Votants	19

Date de convocation	
03/12/2024	
Date d'affichage	
03/12/2024	

Objet : Modification du  
temps scolaire :  
passage à la semaine  
de 4 jours.

**Délibération n° 2024DEL052**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE SOLIGNAC**

**Séance publique du 9 décembre 2024**

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

**Présents** :

Mmes BAYLE, BOURGER, CARLIER, COIGNAC, COMES, DUPIN, FOURGEAUD, GUITARD, MOURNETAS, MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, **RIBOULET**, PECHER, PORTHEAULT, RECORD.

**Absents et excusés** :

Aurélien BRUNET procuration donnée à Nicole BAYLE  
Claude GOURINCHAS procuration donnée à Caroline BOUGER

Didier LEYRIS donne procuration à Maryvonne COMES  
Laure FERNANDES donne procuration à Alexandre PORTHEAULT

Christine CARLIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que les écoles publiques de Solignac ont des rythmes scolaires avec la semaine de 4.5 jours.

Le décret N°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet aux communes qui le souhaitent de revenir à une organisation de la semaine scolaire à 4 jours.

Une consultation des familles a été effectuée pour recueillir l'avis des parents sur cette question. Ces derniers se sont prononcés favorablement pour l'instauration du rythme scolaire à 4 jours à partir de la rentrée 2025.

Les conseils d'écoles, consultés comme l'exige la procédure de l'Education Nationale, se prononcent aussi majoritairement pour ce nouveau rythme scolaire.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer en faveur d'une modification de l'organisation des temps scolaires (semaine de 4 jours) à compter de la rentrée 2025.

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 087-218719201-20241211-DEL052-DE

S<sup>2</sup>LO

Le Conseil après en avoir délibéré approuve à 18 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention la nouvelle organisation des temps scolaire (semaine de 4 jours) à compter de la rentrée 2025.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

10/12/2024  


Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre  
PORTHEAULT, Maire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le 10/12/24  
Et la publication le 12/12/24

